

## Appel à candidatures

Pour résidence d'artiste du 24 octobre au 11 décembre 2022

### MAISON LOUIS DAVID

Ayant à cœur de développer sa politique culturelle, la ville d'Andernos-les-Bains organise un temps de résidence artistique « hors saison » au sein de la Maison Louis David afin de s'ouvrir à la démarche de création. Conçue comme une expérience artistique mais aussi comme une expérience humaine, cette résidence a pour vocation de faciliter la rencontre et les échanges avec des publics divers.



#### PRESENTATION DU SITE

La ville d'Andernos-les-Bains, 12 000 habitants, est située sur le bassin d'Arcachon dans le département de la Gironde, à 45 km de Bordeaux. La ville organise habituellement des expositions d'arts plastiques et visuels au sein de la Maison Louis David, une maison de type « arcachonnais » construite en 1908 et propriété de la ville. Aménagée pour les expositions, ce lieu atypique, empreint d'histoire, bordé d'un parc, se situe en plein centre-ville et à proximité du bord de mer. Les expositions sont organisées à la Maison Louis David du mois de mars au mois d'octobre chaque année par le service Culture de la ville.

La Maison Louis David –qui sera à la fois le lieu de création et le lieu d'exposition – est un lieu chargé d'histoire, auquel les habitants sont particulièrement attachés. Son architecture typique du bassin d'Arcachon et son jardin arboré en font un des lieux forts de la ville. Par ailleurs, les nombreux artistes

qui ont eu l'occasion d'y exposer ont souvent rapporté avoir été nourris par l'énergie du lieu et noué avec lui une relation particulière.

Le fait que le candidat puisse inclure ce lieu en tant que thématique dans son projet de résidence sera un plus.

A noter : le lieu de résidence est aussi le lieu d'exposition.

## **PRINCIPE**

Ce temps de résidence vise à :

- Offrir à l'artiste un temps et les moyens d'une recherche artistique dans un contexte qui fait sens et en lien avec la ville d'Andernos-les-Bains.
- Accompagner l'artiste sélectionné dans sa découverte du territoire et favoriser les rencontres avec des personnes ressources pour nourrir son travail de création.
- Permettre aux publics de se familiariser avec l'art et la création.
- Encourager les échanges en mettant en place des temps de médiation avec les écoles de la ville. De précédentes expériences de médiation conduites lors d'expositions en 2018, 2019 et 2021 ont en effet permis d'amorcer des temps de rencontres très riches entre élèves, enseignants et artistes. La ville souhaite développer ces temps d'échange pour faire découvrir l'ensemble des étapes du processus créatif artistique.

## **DEROULEMENT DE LA RESIDENCE**

Le séjour se déroulera sur une durée totale de 7 semaines du 24 octobre au 11 décembre. Il sera rythmé par 3 temps forts :

- Un temps d'immersion, de recherche et de création.
- Un temps de rencontres et d'échanges avec les publics.
- Un temps de restitution publique des recherches menées en résidence (dernière semaine). Il n'est pas exigé d'exposition à proprement parlé mais un temps de restitution qui rend compte de l'aboutissement du travail pour permettre au public de mesurer l'ensemble des étapes d'un processus créatif.

Durant la résidence, l'artiste présentera son travail lors de rencontres avec les publics :

- 2 ou 3 rencontres tout public durant le travail de recherche.
- Scolaires : Encadrées par un médiateur 2 ou 3 demi-journées de rencontres sont à imaginer : pendant le temps de création et durant le temps de restitution.

## **THEMATIQUE**

- Le séjour est un moment d'immersion, d'inspiration, de dialogue et de création. Il est souhaité que celle-ci soit en lien avec le lieu de résidence (la Maison Louis David), son histoire ou son environnement, sans pour autant que cela ne revête un caractère obligatoire.
- La résidence au sein de la Maison Louis David s'adresse aux artistes travaillant dans les domaines suivants : arts plastiques/arts visuels.

## **MODALITES DE CANDIDATURE**

### **Conditions financières :**

- Allocation de résidence : 1200 €
- Enveloppe pour production : 800 €
- Rémunération temps d'échanges et de médiation : 400 €
- Exposition de fin de résidence : La ville prend en charge la communication et le cocktail de vernissage. Elle peut proposer une aide au montage de l'exposition.
- Un logement est mis à disposition de l'artiste le temps de sa résidence

**Prérequis de candidature / critères d'éligibilité :**

Les candidats et candidates sélectionnés.es pour ce programme de résidence devront :

- Résider en Nouvelle-Aquitaine
- Avoir le statut d'artiste professionnel et disposer d'un numéro SIRET
- Être titulaire du permis B et posséder un véhicule

**Processus de sélection**

Les candidatures seront examinées par un jury composé d'élus, d'agents de la ville et de professionnels des arts plastiques et visuels. Le dossier devra être composé des éléments suivants :

- Dossier artistique (CV et book)
- Note d'intention (courte description du projet + lettre de motivation)
- Attestation de dispense de précompte

Les candidatures doivent être rassemblées en un seul fichier PDF d'1 taille de 10 Mo maximum.

**Calendrier**

Le dossier de candidature doit être envoyé à [mnicolas@andernos-les-bains.com](mailto:mnicolas@andernos-les-bains.com) au plus tard le 20 avril 2022.

Un entretien avec les artistes présélectionnés se déroulera à partir de mai 2022.

Un descriptif technique du lieu peut être envoyé sur demande.

Pour des renseignements complémentaires veuillez contacter Maud Nicolas à l'adresse [mnicolas@andernos-les-bains.com](mailto:mnicolas@andernos-les-bains.com) ou le service culture au 05.57.76.11.24